



Inscription aux alertes en cas de risques majeurs

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole propose à ses habitants de bénéficier du dispositif « Risques majeurs » pour être alertés par SMS, appel téléphonique et courriel en cas d'événement naturel ou technologique. Les habitants de la commune sont invités à s'inscrire gratuitement.

Risques majeurs : un nouveau dispositif d'alerte pour tous les habitants Le Havre Seine Métropole



Le Havre Seine Métropole assiste les 54 maires des communes-membres, autorités compétentes en matière de prévention et de gestion des risques majeurs sur son territoire. Sur un territoire exposé aux aléas naturels et technologiques, la collectivité mène une politique volontariste et coordonnée avec l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES).

Le dispositif "Risques majeurs", c'est quoi ?

Le Havre Seine Métropole est dotée d'un système multicanal d'alerte de la population en cas de risque naturel ou technologique.

Les habitants sont informés par SMS, appel vocal automatique et/ou courriel en cas d'événement. Ils peuvent ainsi être alertés, connaître les consignes à respecter et être informés de l'évolution de l'événement.

Le dispositif « Risques majeurs » est accessible à **[l'ensemble des 54 communes](#)** de la communauté urbaine, et intervient en complément du dispositif existant regroupant **[35 sirènes](#)** mises en réseau centralisé de supervision et de commande.

Comment ça marche ?

Les habitants peuvent s'inscrire gratuitement sur le site de la communauté urbaine ou sur le site de leur commune de résidence.

- <https://inscription.cedralis.com/LaCerlangue>

En cas d'événement naturel ou technologique, l'alerte est déclenchée par l'une des trois autorités compétentes : la mairie, la préfecture ou la communauté urbaine.

Cette alerte peut être localisée selon le périmètre et l'étendue du risque (par exemple : limitée à une commune, ou étendue à l'ensemble des 54 communes).



Pour quels risques ce dispositif peut-il être activé ?

Le dispositif « Risques majeurs » peut être déclenché dans les cas suivants :

- Risques naturels : inondation, tempête, orage, submersion marine, viabilité hivernale, canicule/grand froid, mouvements de terrain... ;
- Risques technologiques : accident industriel, transport de matières dangereuses, ouvrages hydrauliques, nucléaire... ;
- Risques sanitaires : pollution réseau d'eau potable, pollution environnementale, épidémie, pandémie... ;
- Risques pyrotechniques : déminage ;
- Risques cyber : cyberattaque ;
- Risques terroristes : opération de police ;
- Déclenchement de sirènes intempestif ou réel ;
- Gestion de crise : déclenchement du plan communal de sauvegarde ;
- Exercices.

Un contact à enregistrer

Dans le cas d'une alerte par appel vocal, vous verrez s'afficher sur votre téléphone le numéro suivant : **02 55 60 44 23**

Nous vous recommandons fortement d'enregistrer ce numéro de téléphone dans vos contacts sous le nom **ALERTE RISQUES MAJEURS**, afin d'être sûr de ne manquer aucun appel et d'identifier rapidement l'objet de l'appel.

Dans le cas d'une alerte mail ou SMS, le correspondant sera automatiquement identifié.



Comment sont utilisées les données des utilisateurs ?

Lors de l'inscription, un certain nombre de données sont collectées auprès des usagers, car nécessaires pour les alerter et communiquer avec eux : nom, prénom de la personne, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique...

L'usage de ces données est strictement conforme aux dispositions du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD). Seules les trois autorités compétentes peuvent exploiter ces données (mairie, CU, préfecture) et dans le strict cadre d'un risque avéré. Elles ne seront en aucun cas utilisées pour un autre usage que celui-ci.

Que se passe-t-il en cas d'alerte ?

Une campagne d'alerte peut ainsi comprendre plusieurs messages successifs pendant l'évènement : l'alerte et les consignes à suivre, l'évolution de la situation et d'éventuelles nouvelles consignes jusqu'à la fin de l'alerte.

Aller plus loin

- [Toute l'info sur les risques majeurs](#)